Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID: 045-214501421-20230921-2023\_66-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT** du LOIRET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents: Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aline MERIAU, M. Bruno GUYARD, M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT

## Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	26	22

Absent ayant donné un pouvoir : Mme Aurore YANG à Mme TESSIER. Mme Marianne HUREL à M. Frédéric MURA, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, Mme Anab LEFFRAY à M. Philippe BAUMY.

Absents excusés: Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame AUBAILLY-GRON.

Date de la convocation 15 septembre 2020 Date d'affichage 15 septembre 2020

A été nommé secrétaire : Monsieur Gérard HUET

Objet de la délibération 7 Finances et budgets locaux 7-5 Subventions 7-5-1 Demandes de subvention.

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation totale du gymnase E. CHARREIRE qui date des années 1970, une remise aux normes des vestiaires et un agrandissement de celui-ci pour augmenter les capacités de stockage du matériel pédagogique et sportif. Ces aménagements doivent permettre de faire des économies d'énergie conséquentes et d'améliorer le confort de cette salle largement utilisé par les scolaires et par les associations.

2023-066 - Demande de subvention au titre du CRST pour l'isolation du gymnase Emile **CHARREIRE** 

Le coût prévisionnel total des travaux et des honoraires s'élève à 1 419 689.69 € HT soit 1 703 627.63 € TTC. Pour les travaux relatifs à l'isolation du bâtiment, les travaux et les honoraires s'élèvent à 372 942.76 € HT soit 447 531.31 € TTC.

Acte rendu exécutoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au Contrat Régional de Solidarité Territorial porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans – Loire – Sologne pour les travaux d'isolation.

après dépôt en Préfecture le

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

Adopte le projet de rénovation du gymnase Emile CHARREIRE pour sa partie concernant l'isolation pour un montant de 372 942.76 € HT,

Adopte le plan de financement ci-dessous :

le 26/9/2023

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID: 045-214501421-20230921-2023\_66-DE

Dépenses	Н.Т	TTC	Recettes	H.T
Travaux	351 875,20 €	422 250,24 €	DSIL	74 589 €
Maîtrise d'œuvre	21 067,56 €	25 281,07 €	CRST Région	223 700 €
		9	Autofinancement	74 653.76 €
Total	372 942,76 €	447 531,31 €	Total	372 942,76 €

**Sollicite** une subvention de 223 700 € au titre du CRST de la Région via le PETR Forêt d'Orléans, Loire, Sologne, pour le projet d'isolation du gymnase Emile CHARREIRE.

Charge le Maire de régler toutes les formalités.

Le secrétaire de séance Gérard HUET



Pour copie conforme Le Maire, Frédéric MURA